



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

lundi 12 décembre 2011

LA RATP SIGNE AVEC SES PARTENAIRES SOCIAUX UN PROTOCOLE SUR LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Le 9 décembre 2011, le Président-directeur général de la RATP, Pierre Mongin, a signé avec les organisations syndicales CFE-CGC, FO et UNSA un protocole sur la prévention des risques psychosociaux.

Dans le cadre de l'agenda social 2011 et au terme d'une négociation particulièrement intense tout au long des derniers mois, direction et partenaires sociaux sont parvenus à la signature, pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise, d'un protocole sur la prévention des risques psychosociaux.

C'est une étape déterminante dans la politique de la RATP, entreprise socialement responsable, pour laquelle performance économique et performance sociale sont indissociables.

Avec ce protocole, la RATP réaffirme la priorité qu'elle donne à la qualité de vie et à la santé au travail de ses personnels et donc aux actions de prévention des risques professionnels de toute nature qui peuvent les altérer.

Le protocole s'appuie sur une démarche volontariste d'ensemble sur les risques psychosociaux et sur une mobilisation à tous les niveaux :

- en agissant le plus en amont possible, au titre de la prévention dite « primaire », notamment sur la qualité de l'organisation du travail et de la conduite du changement, afin de mieux évaluer et en limiter les impacts éventuels sur les salariés,
- en permettant aux managers de mieux jouer leur rôle par une meilleure écoute de leurs collaborateurs, en leur apportant le soutien et l'expertise des acteurs professionnels de la prévention,
- en intégrant des indicateurs de performance sociale dans les contrats d'objectifs des départements,
- en développant des actions d'information et de formation sur ces enjeux,
- en s'appuyant sur le rôle des instances et notamment des CHSCT, dans leur champ de prérogatives,
- en renforçant les dispositifs d'intervention individuels ou collectifs pour venir en appui des salariés ou managers en difficulté : demande d'attention, recours à l'Institut d'accompagnement psychologique et de ressources (IAPR)...

Conclu pour cinq ans, ce protocole marque l'engagement résolu de l'entreprise pour améliorer le bien être de ses salariés, au service de son développement et en cohérence avec ses valeurs.

SERVICE DE PRESSE RATP
T.01 58 78 37 37
www.ratp.fr – servicedepresse@ratp.fr
[twitter.com/Groupe RATP](https://twitter.com/Groupe_RATP)
